

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-609

présenté par

Mme Galzy, M. Berteloot, M. Boccaletti, Mme Colombier, M. Giletti, M. Girard, M. Gonzalez,
M. Jacobelli, Mme Martinez, M. Rancoule et M. Taverne

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Défense »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	10 000 000
Préparation et emploi des forces	0	0
Soutien de la politique de la défense	10 000 000	0
Équipement des forces	0	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à traiter de l'insalubrité des logements des militaires.

Le rapport d'information sur la politique immobilière du ministère des Armées, présenté par MM. les députés Laurent FURST et Fabien LAINÉ, daté de 2020, a constaté une dégradation élevée du parc d'hébergement des militaires.

Voici un extrait du rapport (page 107)[1] :

« Il est d'abord vétuste ! Un audit réalisé en 2017 a ainsi relevé que 63 % des logements domaniaux avaient plus de soixante ans, tandis que les deux-tiers des hébergements avaient dépassé leur « mi-vie ».

Mais encore, l'âge des bâtiments ne serait pas un problème s'ils étaient correctement entretenus ! Or, qu'il s'agisse des logements domaniaux ou des hébergements, le défaut d'entretien est patent : 20 % du parc d'hébergement présente des dégradations apparentes, nombreuses ou généralisées, certains locaux frisant l'insalubrité. »

Bien que depuis, le ministère des Armées a augmenté ses efforts pour améliorer ce parc d'hébergement, il reste à ce jour des logements dégradés. Et dont les travaux d'entretiens ne sont pas prévus.

Il est indigne pour l'Etat français de proposer des logements à la limite de l'insalubrité à ses militaires. Ainsi, cet amendement vise à augmenter le budget alloué à la politique immobilière, en diminuant de 10 millions d'euros la contribution française à l'Agence européenne de défense (AED).

Cet amendement propose donc de majorer de 10 000 000 euros en AE et en CP l'action 4 « Politique immobilière » du programme 212 « Soutien de la politique de la défense » et de retirer 10 000 000 euros à l'action 08 « Relations internationales et diplomatie de défense » du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense ».

[1] https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion_def/115b2557_rapport-information